COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Châtillon-d'Azergues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard Marconnet, Maire.

Présents : Mme Barrat, MM Belin, Bornard, MM Dautrey, Delorme, Mmes Foy, MM.Marconnet, Mathelin, Melle Parriaud, MM Peignier, Simon, Simon-Fenouillet, Mmes Traclet, Vaudaux

Absents excusés :
Monsieur Fouillet a donné procuration à M. Bornard
Monsieur Landemaine a donné procuration à M. Marconnet
Mme Geay, Mr Bizet.

Absent : Mme Chasselay

Date de convocation : 14 décembre 2010
Monsieur Denis-Pierre SIMON a été nommé secrétaire de séance.

Convention relative à l'intervention sur dossiers CNRACL :
Le Maire rappelle que par délibération en date du 16 novembre 2007 le conseil municipal a signé une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale relative à l'intervention du C.D.G sur les dossiers CNRACL.
La convention est terminée au 31 décembre 2010.
Afin de continuer à bénéficier du service actuellement rendu en matière d'intervention sur dossiers CNRACL, une nouvelle convention de 3 ans, avec effet au 1er janvier 2011 est proposée aux Collectivités adhérentes au CDG.
Le Maire donne lecture de la nouvelle convention, et propose de la signer :

Convention SPA :
Le Maire propose de reconduire, avec la SPA, la convention de fourrière : *capture, enlèvement et garde des animaux*, pour 2011, d'un montant de 675,18 euros.
Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **ACCEPTE** la convention de fourrière présentée
- **AUTORISE** le Maire à la signer
- **DIT** que la somme de 675,18 euros sera prélevée sur le budget de l'exercice à l'article 6558.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Informations :
Préparation du CAP de Maintenance des Bâtiments de Collectivités (MBC) : Lycée polyvalent François Mansart à Thizy

Questions diverses :
Création d'un groupe de travail pour étudier les diverses solutions du chauffage de la salle du Lac

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.